

LES PESTICIDES, CAUSES ENVIRONNEMENTALES DES MALADIES NEURODÉGÉNÉRATIVES

Par Joël LABBÉ

- Sénateur écologiste du Morbihan
- Vice-président de la commission des Affaires économiques du Sénat



Il est primordial de développer une prise en charge spécifique des maladies neurodégénératives, le plan Alzheimer 2014-2019 a été élaboré pour cela, mais vu l'augmentation colossale du nombre de malades, il serait contre-productif de ne pas développer en parallèle une prévention accrue des risques.

Aujourd'hui, de nombreuses études montrent que ces maladies ont des causes environnementales bien précises, et l'augmentation du nombre de malades n'est pas seulement le fait du vieillissement de la population mais bien de l'augmentation du nombre et du volume de produits chimiques dans l'environnement, l'eau, l'air et dans notre alimentation.

La mission commune d'information du Sénat sur les pesticides et leur impact sur la santé, dont j'étais co-rapporteur, a montré plusieurs choses :

- Une sous-évaluation des risques, avec des affections qui peuvent apparaître plusieurs années voire décennies après l'intoxication.
- Le suivi des produits après leur mise sur le marché est imparfaitement assuré
- au regard de leurs impacts sanitaires réels et l'effet des perturbateurs endocriniens est mal pris en compte.
- Les premiers utilisateurs, les agriculteurs, sont mal protégés et mal informés, ils sont donc les premières victimes des produits qu'ils utilisent. L'INSERM l'a confirmé dans une expertise collective en 2013. Cette étude ne se limite d'ailleurs pas aux maladies neurodégénératives mais évoque également le lien entre les phytosanitaires et les cancers, les grossesses et le développement de l'enfant, la fertilité...
- Le plan éco-phyto n'a pas atteint son objectif (50% de réduction d'utilisation des phytos, au contraire leur utilisation a augmenté), et on le savait déjà en 2012, lorsque nous avons remis notre rapport.
- La reconnaissance des maladies professionnelles, liées aux pesticides progresse, c'est un début, mais c'est encore largement insuffisant vu l'ampleur du phénomène.

D'autre part, nous avons un problème d'indépendance de l'expertise en France, les industriels financent directement les études nécessaires à la demande d'autorisation de mise sur le marché de leurs produits. Nous avons recommandé dans notre rapport de réaliser des études de suivi des pesticides, indépendantes et financées par les industriels

au moyen d'un fonds non géré par eux.

D'ailleurs, la première loi écologiste du quinquennat dont ma collègue Marie-Christine Blandin est l'auteure, préconise la création d'une Commission nationale de déontologie et de prévention en matière de santé et d'environnement.

Les décrets à ce sujet sont sortis en décembre 2014, et on attend la mise en place effective de cet organe qui aura notamment pour mission d'émettre "des recommandations générales sur les principes déontologiques propres à l'expertise scientifique et technique dans les domaines de la santé et de l'environnement, et de procéder à leur diffusion".

« Nous attendons toujours des actes forts de la part du Gouvernement envers l'Europe au sujet des néonicotinoïdes, responsables d'atteintes au système nerveux chez les enfants »

En ce qui concerne la famille de pesticides la plus dangereuse actuellement utilisée, les néonicotinoïdes, nous attendons toujours des actes forts de la part du gouvernement envers l'Europe, car le moratoire interdisant trois de ces substances arrive à échéance très prochainement. Ces substances sont désormais soupçonnées, en plus de porter un coup fatal à l'ensemble de la biodiversité, d'être responsables d'atteintes au système nerveux chez les enfants. Nous viendrons tôt ou tard à leur interdiction définitive, espérons qu'il ne soit pas trop tard. ●

